

RESIDENCES AUTONOMIE

DAPA/Service de la Vie à domicile (SVD)

BILAN 2019

UTILISATION DU FORFAIT AUTONOMIE

EN GIRONDE

En Gironde, un total de 44 CPOM a été signé sur 47 gestionnaires d'établissements (concernant 87 résidences sur 90) pour un total de 4 111 logements concernés par le CPOM.

Les consolidations des différents tableaux transmis par les gestionnaires de résidences sont envoyées à la CNSA avant le 31 août 2020 et le bilan de l'utilisation du forfait autonomie en Gironde a été également présenté à la conférence des financeurs.

LE FORFAIT AUTONOMIE EN GIRONDE

1/ Son Montant

	Dotation notifiée CNSA	Dotation Gironde	Dépenses engagées	A déduire	Récupération des sommes non utilisées
2 016	883 478 €	883 478 €	851 292 €	- 32 186 €	
2 017	1 436 101 €	1 403 915 €	1 403 915 €	-	27 405 €
2 018	1 445 052 €	1 445 052 €	1 445 052 €	-	19 646 €
2 019	1 478 943 €	1 478 943 €	1 478 943 €	-	10 331,01 €
2 020	1 508 953,67 €	1 508 953,67 €	1 508 953,67 €	-	-

Dotation au niveau national : 40M€ en 2019, 40M€ en 2020

2/ Sa répartition

- Répartition entre gestionnaires de résidences (signataires des CPOM) basée sur le nombre de logements.
- Montant par logement : 214 € en 2016, 346 € en 2017, 354,8 en 2018, 359,6 en 2019, 367,053 en 2020.
- Envoi des arrêtés à chaque structure fin JUILLET 2020, pour un paiement début AÔUT 2020
- 2020 : Maintien du versement au logement sans modulation.

LES ACTIONS FINANCEES

1/ Définition

Le forfait autonomie finance les actions de prévention de la perte d'autonomie. Ces actions peuvent être ouvertes sur l'extérieur, elles peuvent être mutualisées avec d'autres structures (RA ou EHPAD par exemple).

Seules les dépenses de personnel peuvent être prises en compte (y compris les dépenses de formation du personnel dans l'objectif de développer les actions de prévention au sein de la résidence).

Les dépenses liées à la logistique, au transport des personnes ou aux achats de matériel support à l'organisation de ces actions ne sont pas prises en compte.

13 thématiques : Lien social, Activités physiques / Atelier équilibre / prévention des chutes, Mémoire, Habitat & cadre de vie, Nutrition, Sommeil, Bien être et estime de soi, Santé bucco-dentaire, Prévention de la dépression / du risque suicidaire, Mobilité, Accès aux droits, Usage Numérique, Autres actions collectives de prévention.

2/ Actions financées en Gironde en 2019

a. Actions collectives

Principalement des actions collectives :

81,2% d'actions collectives en 2016 : 740 actions pour 3 978 logements (85 RA)

91,7% d'actions collectives en 2017 : 822 actions pour 4 057 logements

83,7% d'actions collectives en 2018 : 927 actions (une augmentation de **12,7%** par rapport à 2017).

92,2% d'actions collectives en 2019 : 1047 actions (une augmentation de **13%** par rapport à 2018).

Des bénéficiaires majoritairement résidents avec un taux de participation de 76% (sur le nombre de résidents en Gironde).

En 2016 : 34,2% des bénéficiaires de ces actions n'étaient pas des résidents

En 2017 : 19 % des bénéficiaires de ces actions n'étaient pas des résidents

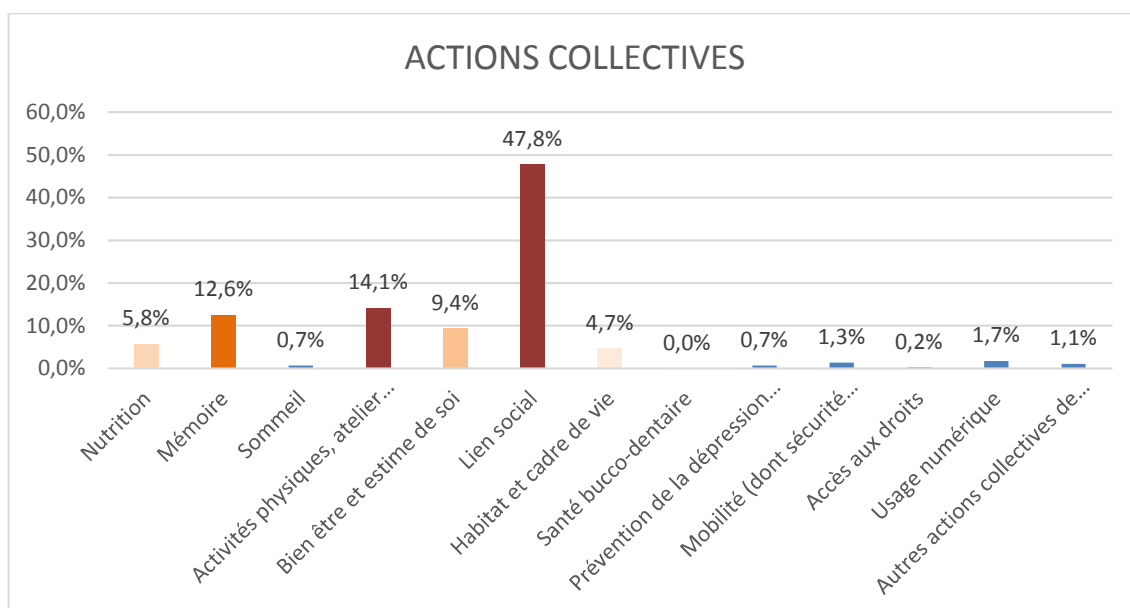
En 2018 : 21 % des bénéficiaires de ces actions n'étaient pas des résidents

En 2019 : 24 % des bénéficiaires de ces actions n'étaient pas des résidents

Répartition des participants selon l'âge, le sexe et le GIR

Homme	Femme	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 ans et +	GIR 1 à 4	GIR 5 et 6	Non girés
23%	77%	17%	36%	47%	21%	57%	22%

Les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie



47,8% des actions organisées sont destinées à maintenir le lien social et à lutter contre l'isolement.

33,2% des actions menées relèvent de la prévention santé (nutrition, mémoire, sommeil, activités physiques).

DES EXEMPLES D'ACTIONS COLLECTIVES PAR THEMATHIQUES :

Lien social : Animations de type loto, repas festif / à thème / anniversaires, goûter intergénérationnel, jeux de société (jeux de carte...), projection d'un film suivi d'un débat, Sorties culturelles (cinéma, musique), ateliers de confection d'objets ou de pâtisserie lors des fêtes...

Activités physiques : Ateliers de prévention des chutes / Ateliers Physiques Adaptés (APA) avec éducateur sportif / Séances collectives de renforcement musculaire et équilibre / Gym douce ou volontaire / / marche accompagnée au marché, intergénérationnel / Ateliers d'expression corporelle / Jeux d'adresse...

Habitat et cadre de vie : Aides aux démarches administratives (personnel de la structure ou écrivain public) / Jardinage et décoration de la résidence / Fabrication de produit biologique (produits ménagers) / Conférence prévention arnaques et démarchages / Bilan ergothérapeute sur l'aménagement du logement, accompagnement des résidents lors de déménagement lors d'une réhabilitation ou reconstruction de la RA.

Nutrition : Ateliers culinaires (pâtisserie, semaine du goût, confection de confiture) avec des rencontres intergénérationnelles, atelier diététique, Atelier nutrition, atelier naturopathie.

Bien être et estime de soi : Atelier art thérapie, peinture / Atelier chant / Rencontre intergénérationnelle (avec écoles, crèches, associations locales) / intervention d'une socio-esthéticienne ou d'une socio-coiffeuse / Massage des mains, théâtre forum, séances de sophrologie ou réflexologie

Mémoire : Atelier Mémoire avec psychologue /Quizz/ Diaporama / Journal des résidents/ Atelier lecture (portage de livres à domicile ou lecture collective) ou écriture / Atelier remue-méninges, atelier Vélo cognitif.

Sommeil : Atelier relaxation / Conférence sur la prise en charge des troubles du sommeil

Prévention de la dépression : groupes de parole, atelier sophrologie,

Accès au droit : Tout ce qui concerne l'aide administratif (Les démarches à la CAF, Les démarches à l'assurance maladie ...)

Usage numérique : Atelier informatique, multi média, prévention sur l'utilisation du numérique.

Mobilité : Atelier sécurité routière / Orientation.

Autres actions collectives de prévention : Prévention au numérique, Sécurité des séniors à domicile à l'extérieur, Prévention arnaques au téléphone et internet, Commissions animations.

b. Actions individuelles

En 2019, 88 actions individuelles ont été organisées, soit une diminution de 51% par rapport à l'année 2018 au profit des actions collectives avec des actions effectuées majoritairement par du personnel interne (animateur, travailleur social, psychologue, ergothérapeute, coordinateur de la résidence).

Exemple d'actions individuelles : Le suivi des Projets Personnalisés, marche / promenade individualisé, accompagnement informatique, Activités manuelles, activité physique, Massage des mains, Réflexologie plantaire, visites de convivialité.

3/ Mutualisation des actions :

20% des actions sont déclarées mutualisées, entre plusieurs résidences (essentiellement lorsque plusieurs établissements sont gérés par un seul et même gestionnaire) ou avec d'autres établissements comme les EHPAD (par exemple, les formations de personnel, l'animation, des ateliers tels que l'atelier mémoire ou chant...).

4/ Les intervenants :

LEURS FONCTIONS : 48% des intervenants sont des animateurs sur des actions de maintien du lien social (52% en 2018).

Le choix d'actions proposées aux résidents et destinées à favoriser le lien social est toujours riche et varié (rencontres culturelles, rencontres intergénérationnelles, groupes de parole, rencontres musicales, ateliers créatifs, ateliers art plastique, atelier numérique, recours à un écrivain public, écriture du journal de la résidence).

Les autres fonctions identifiées, elles sont les mêmes qu'en 2018 avec le recours à des éducateurs sportifs, des psychologues, des psychomotriciens, des diététiciens, ergothérapeutes, des sophrologues/réflexologues, naturopathes, des socio-esthéticiennes/socio-coiffeuses, des musiciens.

IDENTIFICATION : Majoritairement du personnel de la structure, 41% sont des intervenants extérieurs.

Plusieurs gestionnaires ont fait le choix de recruter un animateur pour leurs résidences. Pour plusieurs résidences autonomie, ces effectifs sont mutualisés sur plusieurs établissements (41 RA en 2019).

L'animateur de la résidence connaît les résidents, recueille leurs besoins et encourage la participation.

Par ailleurs les postes de 26 jeunes en service civique ont été recrutés sur des missions d'accompagnement en résidence autonomie financées dans le cadre du forfait autonomie.

FORMATION DES PERSONNELS :

Parmi les retours statistiques sur les personnels des résidences autonomie, 127 personnes ont bénéficié d'une formation de sensibilisation à l'accompagnement et à la connaissance des personnes âgées en 2019.

5/ Ecart entre les structures :

Une moyenne de 12 actions par résidence. Sur 87 résidences :

- 20 résidences sont en dessous de cette moyenne

- 3 établissements n'ont pas mis en place des actions de prévention de perte d'autonomie (3 en 2018, 5 en 2017, 19 en 2016).

SYNTHESE ET EVOLUTIONS ATTENDUES :

- De nouveaux domaines tels que l'usage numérique et la mobilité, l'accès aux droits, La santé bucco-dentaire, ont fait leur apparition dans la nouvelle grille de bilan aussi les gestionnaires ont pu détailler la thématique les actions mises en œuvre.

- Il est constaté une augmentation de 13% des actions collectives de prévention de perte d'autonomie menées au sein des résidences autonomie de Gironde entre 2018 et 2019.

- La part des actions destinées à favoriser le lien social est en diminution en 2019. Cela s'explique surtout par le fait que certaines liées à l'usage numérique, la prévention du risque suicidaire et autres, étaient classées dans la thématique Lien social les années précédentes.

- Les actions relevant de la prévention santé sont en légère diminution et représentent 33,2% des actions collectives menées en résidence autonomie sur 2019. Il est important que cette offre soit plus développée pour les années à venir pour accompagner les résidents surtout ceux qui sont dépendants.

- Il est important de noter que dans 3 résidences autonomie des actions de prévention de la perte d'autonomie n'ont pas été mises en place. Cette prestation est obligatoire et doit être existante avant le 1^{er} janvier 2021, un accompagnement est en cours pour ces établissements (mise en relation avec des opérateurs ou d'autres résidences autonomie pour créer un projet d'animation).

- En 2019, 127 personnes ont été formées à l'animation en prévention de la perte d'autonomie. Ce qui démontre toujours la volonté d'offrir aux résidents une prestation et un accompagnement de qualité.

De plus, le CNFPT en collaboration avec l'UDCCAS 33 ont créé un parcours pour les agents en résidences autonomie avec 7 modules qui apportent des connaissances dans le vieillissement, l'accompagnement des personnes âgées dans leur projet de vie et dans la mise en place d'actions de prévention de la perte d'autonomie. En 2019, 174 agents ont suivi ces modules de formation leur permettant de monter en compétences et proposer des projets au sein de l'établissement.

- Les actions de prévention sont de plus en plus ouvertes à l'extérieur (24% des participants sont des non-résidents) et le taux de participation des résidents (76%) est important et encourageant. Les gestionnaires comptent sur la formation du personnel et sur les intervenants extérieurs pour susciter l'intérêt des personnes et favoriser leur participation. Certains continuent à avoir une approche individuelle pour amener progressivement la personne vers le collectif.

- Il est à noter qu'en 2019, 15 gestionnaires ont autofinancé des actions (montant total de 165 416 €) en plus de l'utilisation du forfait autonomie. Cette participation financière est en baisse par rapport à 2018 avec 22 gestionnaires qui ont financé des actions à hauteur de 262 551 €. Cela peut s'expliquer par le fait que beaucoup de résidences autonomie continuent à utiliser les ressources externes pour compléter leur offre d'actions de prévention. Certaines vont mutualiser les moyens humains et parfois financiers en coopération avec des EHPAD, entre résidences autonomie ou accompagner les résidents sur des actions de prévention ou d'animations financées par d'autres financeurs (Conférence des financeurs, caisses de retraite...) et organisées pour toutes les personnes âgées vivant à leur domicile, par des associations locales, dans des locaux ou par des opérateurs itinérants (Préven'Bus, Bus Numérique...). La résidence autonomie doit pouvoir compter sur ces ressources internes et externes, s'ouvrir à l'environnement local.

- En 2021, le Département proposera aux gestionnaires une nouvelle trame de bilan sur la mise en place d'actions d'animation et d'actions de prévention de la perte d'autonomie. En effet, chaque gestionnaire pourra inscrire le détail des actions financées par le forfait autonomie (pour le rapport d'activité de la CNSA) et celles financées par le gestionnaire ou

d'autres. Cet outil permettra d'avoir une vision globale de ce qui est fait en résidence autonomie pour accompagner la personne âgée pour son maintien à domicile.